



## NOTE DE SYNTHÈSE COMITÉ SYNDICAL DU 06 NOVEMBRE 2014

### Ordre du jour

1.	Modification des statuts du syndicat.....	2
2.	Décision modificative n°1 du BP 2014.....	2
3.	Dématérialisation.....	3
4.	Ressources humaines .....	3
	A. Poste technicien bocage.....	3
	B. Poste de technicien de rivière .....	4
	C. Renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme SORNAY.....	5
5.	Programme 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant .....	5
6.	Travaux « plantations » hiver 2014-2015.....	5
7.	Actions envers les collectivités et les particuliers.....	5
	A. Panneaux de communication .....	5
	B. Charte – validation en conseil municipal.....	6
	C. Courriers aux particuliers.....	6
8.	Actions agricoles.....	6
9.	Travaux CTMA.....	7
10.	Délégations des attributions du comité syndical au président depuis le 24 juin 2014.....	7
11.	Points divers et informations.....	8
	A. Communication .....	8
	B. Point sur la GEMAPI.....	8

## Approbation du compte rendu du comité syndical du 24 juin 2014

Le compte rendu du comité syndical de la séance du 24 juin 2014 sera soumis à votre approbation.

### 1. Modification des statuts du syndicat

Le président, M. Michel DEMOLDER, souhaite faire un point sur les communes qui ont fait part de leur souhait d'adhérer au syndicat.

Actuellement le Syndicat est composé de 42 communes adhérentes soit 81% de son territoire. La commune de Saint Didier a délibéré au Conseil Municipal pour adhérer au Syndicat de la Seiche.

La commune de Louvigné-de-Bais envisage également de solliciter son adhésion, toutefois elle n'a pas encore délibéré.

Dans les statuts actuels, il est noté à l'article 4 « Organisation et fonctionnement du Syndicat », que le bureau se compose d'un Président, de quatre vice-présidents et d'un secrétaire. Cette dernière fonction n'a jamais été attribuée. Le bureau actuel propose que ce poste soit supprimé puisque le secrétariat du Comité Syndical est assuré par l'animatrice-coordinatrice et la secrétaire – comptable.

*Il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer :*

- **pour ACCEPTER l'adhésion des nouvelles communes ;**
- **pour MODIFIER le périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du syndicat qui correspond à la liste des communes membres ;**
- **Pour SUPPRIMER le poste de secrétaire au sein du bureau du Comité Syndical.**

### 2. Décision modificative n°1 du BP 2014

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section de fonctionnement, constituant la décision modificative n°1 et détaillée ci-dessous.

Section	Chapitre	Article	BP Voté le 28/02/14	Crédit de diminution	Crédit d'augmentation	Nouveau budget
Fonct	022 : dépenses imprévues	022	937 €	- 937.00 €		0 €
Fonct	012 : charges de personnel et frais assimilés	6218	9 000 €	- 1 000 €		8 000 €
Fonct	67 : atténuation recettes	673	4 000 €		+ 1 937 €	5 937 €
Fonct	011 : charges à caractère général	6227	2 000 €	- 1 000.00 €		1 000 €
Fonct	66 : charges financières	6615	1 500 €		+ 1 000 €	2 500 €

En effet, le Syndicat doit :

- rembourser le trop perçu de subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le dossier Suivi qualité des eaux.
- faire face à plusieurs factures de travaux (milieux aquatiques) dont les montants sont élevés et dont les subventions correspondantes sont réglées après le paiement des factures

**Les membres du Comité Syndical seront amenés à se prononcer sur ce mouvement de dépenses, section fonctionnement, constituant la décision modificative n°1 et détaillée dans le tableau ci-dessus.**

### 3. Dématérialisation

---

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

- **Considérant le fait que** le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,
- **Et considérant également le fait que** le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

**Il sera demandé aux membres du comité syndical :**

- **d'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.**

### 4. Ressources humaines

---

#### A. Poste technicien bocage

Jean-François POULARD a été embauché en juin 2012 pour occuper le poste de technicien Bocage. Son contrat s'achève le 31 décembre 2014.

Il n'a pas souhaité renouveler son contrat dans les conditions proposées par le Syndicat – à savoir un temps plein - en raison d'autres orientations personnelles et professionnelles. Par conséquent, le syndicat va devoir procéder au recrutement d'un nouvel agent afin de pouvoir assurer les missions spécifiques technicien bocage qui relèvent notamment :

- du pilotage de l'action en faveur du maillage bocager et du programme de plantations et de régénération bocagères,
- de l'animation d'une démarche participative autour du bocage et de l'élaboration,
- et du suivi des programmes de travaux,

Dans le cadre des possibilités inscrites au prochain programme Breizh Bocage, le syndicat souhaite élargir les missions d'animation du technicien Bocage.

En effet, en plus des missions « classiques » de réalisation et de suivi des travaux de plantations, les missions suivantes pour la période à venir 2015-2020 pourraient être développées :

- Régénération naturelle assistée et entretien de bord de route

Le Syndicat souhaiterait donc accompagner les acteurs locaux (collectivités, agriculteurs...) dans le développement de cette pratique.

- Réalisation des inventaires bocagers à travers les documents d'urbanisme
- Plans de gestion et filière bois énergie ;
  - ✓ Recueil d'informations et connaissance de l'ensemble des initiatives locales et des attentes du territoire ;
  - ✓ Mettre en place des outils et de faciliter l'accès aux plans de gestion en apportant un savoir-faire aux agents communaux comme aux agriculteurs.

Ces missions concerneraient toujours la totalité du territoire du bassin versant, sauf les communes de la Communauté de Commune du Pays de la Roche aux Fées qui conserve la maîtrise d'ouvrage des missions « Bocage ».

**Afin d'assurer une continuité des actions conduites depuis 2012 sur la thématique du bocage, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :**

- **AUTORISER le Président à lancer une procédure de recrutement pour le poste de technicien bocage ;**
- **CREER un poste de technicien « bocage » sur un poste de catégorie B (technicien), à temps complet (35/35ème d'heures / semaine) en Contrat à Durée Déterminée ;**
- **SOLLICITER les subventions auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Europe).**

#### B. Poste de technicien de rivière

Guillaume DERAY assure depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, les missions de technicien de rivière au Syndicat de la Seiche. Il a été embauché le 1<sup>er</sup> avril 2012, sur un poste d'ingénieur territorial (catégorie A) dans la mesure où :

- ➔ *Pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3 2°)*

Son contrat arrivera à terme le 31 mars 2015.

**De façon à assurer la réalisation et le suivi des travaux inscrits au contrat territorial volet « milieux aquatiques », l'assemblée délibérante devra décider :**

- **d'AUTORISER le Président à lancer une procédure de recrutement conformément à la réglementation en vigueur ;**
- **d'INSCRIRE au budget 2015 les crédits correspondants ;**
- **de SOLLICITER les subventions auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Département, Région Bretagne...) pour ce poste avec les moyens matériels nécessaires à son fonctionnement.**

### C. Renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme SORNAY

Comme indiqué, dans la délibération du 24/10/2013, il est convenu de mettre à disposition Madame Marie SORNAY, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, à raison de 3h hebdomadaires consécutives pour le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans maximum.

La convention de mise à disposition a été transmise le 23 octobre 2014 à Mme SORNAY pour accord, avant signature.

***Le Président informera les membres du comité syndical du renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme SORNAY pour les missions de paie et comptabilité pour le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 6 ans maximum. Ce renouvellement prend effet à compter du 1er novembre 2014.***

## 5. Programme 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant

Le programme d'action du contrat territorial de bassin versant de la Seiche pour la période 2012-2016, signé le 10 juin 2013 avec les partenaires financiers entre dans sa 4<sup>ème</sup> année d'élaboration.

***Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents devra,***

- ***APPROUVER le programme d'actions 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant ;***
- ***AUTORISER le Président à solliciter les subventions de l'année 2015 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Conseil Général 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :***
  - ***la mise en œuvre du programme d'actions de l'année 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant;***
  - ***le financement des postes de la cellule animation : animatrice-coordinatrice, secrétaire-comptable, de l'animatrice agricole, et du technicien de rivière.***

## 6. Travaux « plantations » hiver 2014-2015

Un point sur les travaux de plantations sur la commune de Cuillé et sur les travaux de plantations de la ripisylve de l'hiver 2014-2015 sera présenté au cours de la séance.

## 7. Actions envers les collectivités et les particuliers

### A. Panneaux de communication

Pour faire suite à la réunion de restitution de l'évaluation de la Charte d'entretien des espaces communaux, le Syndicat souhaite aider les communes à développer des outils de communication à destination des usagers afin de mieux faire partager et comprendre les techniques alternatives mises en place par les communes du bassin versant de la Seiche.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau que conduit le Syndicat de la Seiche depuis 2012 à travers son Contrat Territorial de Bassin Versant. Ces actions sont également en lien avec le Plan Ecophyto qui prévoit une réduction globale de 50%

de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'horizon 2018 et le texte de la loi Labbé qui vise la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : *interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.*

**Afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'engager dans une telle démarche, ou qui veulent communiquer sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement, le Syndicat de la Seiche propose la mise en place d'outils de communication cohérents à l'échelle du bassin versant.**

Il s'agit de 2 types de panneaux :

- Les premiers informent de la diminution de l'usage des pesticides sur la commune ;
- Les seconds, plus ciblés sur la mise en place de techniques alternatives à l'usage des pesticides, se veulent plus pédagogiques.

Le Syndicat de la Seiche peut aider les communes à l'acquisition de ces panneaux.

Le Syndicat est actuellement dans l'attente du retour des communes pour connaître de manière plus précise le budget à prévoir pour la réalisation de ces panneaux.

#### B. Charte – validation en conseil municipal

Suite à l'évaluation de la charte d'entretien des espaces communaux réalisée en aout dernier, dans chaque commune du Bassin versant de la Seiche, il a été demandé aux communes de modifier certaines pratiques en fonction du niveau de la Charte que la commune souhaite atteindre.

Aussi, il sera demandé aux communes de faire part au Syndicat de la Seiche de leur état d'avancement concernant les améliorations proposées et attendues.

L'objectif étant que les communes puissent cosigner l'engagement de la Charte avec le Syndicat de la Seiche début 2015. En complément de cet engagement, les communes auront à délibérer en conseil municipal pour formaliser l'adhésion à cette charte. Il est entendu que les points d'amélioration indiqués au moment de l'évaluation de la Charte devront être mis en application avant toute signature.

#### C. Courriers aux particuliers

Suite à une demande de plusieurs communes du Bassin versant, un courrier type à destination des particuliers, concernant l'usage non réglementé des produits phytosanitaires, sera soumis à votre approbation.

Il sera proposé aux membres du comité syndical de voir avec le représentant de leur commune la possibilité de co-signer ce courrier avec le Syndicat de la Seiche.

Ce courrier est joint à la note de synthèse.

## **8. Actions agricoles**

---

Un point sur les actions agricoles et sur le marché 2015-2016 sera fait au cours de la séance.

## 9. Travaux CTMA

Un point sur les travaux milieux aquatiques de l'année 2014 sera fait au cours de la séance.

## 10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis le 24 juin 2014

Comme suite à la délibération prise en date du 22 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 24 juin 2014, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
11/07/2014	ACHAT FILET	ENTOMO-SILEX	151.79 €
21/07/2014	ACHAT MATERIEL POUR ANALYSES	SA SDMO QUINIOU	313.66 €
21/07/2014	ACHAT CANOE POUR SUIVI TRAVAUX	SAS DECATHLON	389.30 €
01/07/2014	LOT 2 - LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES	DERVENN	1 041.30 €
21/07/2014	TRAVAUX D'EFFACEMENT DU CLAPET DE BOURGBARRE	HLB ENVIRONNEMENT	14 124.00 €
21/07/2014	LOT 1 - PLANTATION RIPISYLVE COMPLEMENT DE TRAVAUX	SARL NATURE ET PAYSAGE	990.72 €
22/09/2014	LOT 2 - LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES	DERVENN	1 041.30 €
22/09/2014	LOT 3 - RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA BLANCHETAIS	HLB ENVIRONNEMENT	18 998.94 €
22/09/2014	LOT 2 - AMENAGEMENT D'OUVRAGES TRANSVERSAUX	SARL NATURE ET PAYSAGE	1 740.00 €
25/09/2014	PECHE DE SAUVEGARDE	ETUDES EN MILIEU AQUATIQUE EAU DOUCE	637.80 €
13/10/2014	CREATION D'UN NOUVEAU TRACE DE COURS D'EAU RUISSEAU DE LA BLANCHETAIS	HLB ENVIRONNEMENT	444.00 €
21/07/2014	LOT 5 - ENTRETIEN DES PLANTATIONS BREIZH BOCAGE	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	8 083.80 €
20/10/2014	ACHAT TUBES PVC POUR RUISSEAU DE LA BLANCHETAIS	FRANS BONHOMMES	413.16 €
01/07/2014	CONSOMMATION COPIE DU 01/04/14 AU 30/06/14	RICOH FRANCE BRETAGNE	385.34 €
20/10/2014	CONSOMMATION COPIE DU 01/07/14 AU 30/09/14	RICOH FRANCE BRETAGNE	284.00 €
01/07/2014	LOT 2 - DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	ADAGE 35	1 200.00 €
01/07/2014	LOT 2 - DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION AGRICOLE	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE	1 046.96 €
01/07/2014	LOT 3 - PRATIQUES AGRICOLES	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE	1 043.48 €
01/07/2014	LOT 1 - RELIQUATS D'AZOTE	INSTITUT EN SANTE AGRO-ENVIRONNEMENT	5 793.34 €
21/07/2014	SUIVI QUALITE DE L'EAU 2013	EUROFINS IPL BRETAGNE	2 765.22 €
21/07/2014	PRELEVEMENTS EAU - MAI 2014	SODAE	2 766.60 €
11/09/2014	PRELEVEMENTS EAU - JUIN 2014	SODAE	420.00 €

11/09/2014	PRELEVEMENTS EAU PLUIE - JUIN 2014	SODAE	2 119.80 €
11/09/2014	PRELEVEMENTS EAU - JUILLET 2014	SODAE	646.80 €
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE	1 046.96 €
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	480.00 €
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	960.00 €
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	480.00 €
20/10/2014	ACCOMPAGNEMENT AU DESHERBAGE MECANIQUE	AGROBIO 35	5 435.00 €
20/10/2014	SUIVI BIOLOGIQUE DE 4 STATIONS DU BV DE LA SEICHE	EXECO ENVIRONNEMENT	7 621.06 €
21/07/2014	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - 1ER TRIMESTRE 2014	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	432.50 €
31/07/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 2EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	50.00 €
20/10/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 3EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	181.09 €
01/07/2014	COTISATION ASSURANCE DU PERSONNEL 2014	SAS CIGAC	2 353.17 €
20/10/2014	ACHAT CERTIFICAT ELECTRONIQUE DEMATERIALISATION	MEGALIS BRETAGNE	432.00 €
31/07/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 2EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	499.42 €
20/10/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 3EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	39.14 €

## 11. Points divers et informations

### A. Communication

Le Syndicat souhaite réaliser sa troisième Lettre de la Seiche. Un point sur son contenu et sa diffusion sera fait au cours de la séance.

Sa diffusion se fera en fin d'année, et pour les communes qui en sont d'accord, sa distribution pourra être faite via le bulletin municipal.

**Un tableau récapitulatif du nombre d'exemplaire par commune à diffuser est joint à cette note, dans l'attente d'un retour au prochain comité syndical.**

### B. Point sur la GEMAPI

Cf.- Plaquette ci-jointe (Source : ONEMA- 2014)